

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 23 mai 2014
(convocation du 14 mai 2014)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Mai Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAUSSET Gérard, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIRE Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. RAUTUREAU Benoit, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10 h 15
M. MAMERE Noël à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 11 h 15
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
M. BRUGERE Nicolas à Mme BREZILLON Anne
M. CAZABONNE Didier à Mme CAZALET Anne-Marie
Mme CHABBAT Chantal à M. GARRIGUES Guillaume
Mme CHAZAL Solène à Mme PIAZZA Arielle
Mme COLLET Brigitte à M. DAVID Jean-Louis
M. DELLU Arnaud à Mme JARDINE Martine

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOLET Thierry
Mme POUSTYNNIKOFF Dominique à M. RAYNAL Franck
M. RAUTUREAU Benoit à Mme LOUNICI Zineb jusqu'à 11 h 00
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain
Mme THIEBAULT Gladys à M. MARTIN Eric
Mme VILLANOVE Marie-Hélène à Mme WALRYCK Anne jusqu'à 10 h 15

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy

LA SEANCE EST OUVERTE

Convention de recherche et développement entre la Communauté urbaine de Bordeaux et le BRGM pour l'amélioration des connaissances géologiques et hydrogéologiques de l'Oligocène dans le secteur du «champ captant des Landes du Médoc» - Décision - Autorisation

Madame JACQUET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2013/0062 en date du 18 janvier 2013, la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB), dans le cadre de l'exercice de sa compétence alimentation en eau potable, a confirmé son engagement de porter la maîtrise d'ouvrage du 1^{er} projet de ressource de substitution désigné comme le projet «Champ captant des Landes du Médoc» et a décidé d'amorcer la mise en œuvre de ce projet par la réalisation des études pré-opérationnelles.

Le BRGM est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle du ministre chargé de la recherche, du ministre chargé des mines et du ministre chargé de l'environnement.

Il a pour mission de conduire des recherches fondamentales et appliquées concernant le sol et le sous-sol et de mener des actions d'expertise et des actions de développement technologique et industriel dans ce domaine. Il exerce, notamment, les fonctions de service géologique national.

Il est chargé notamment :

- De développer la connaissance géologique du territoire national, d'en établir la carte géologique générale et d'élaborer une documentation hydrogéologique systématique ;
- De recueillir, directement ou auprès d'autres détenteurs, de valider, d'archiver et de mettre à la disposition des usagers sous une forme appropriée les informations couvrant le territoire national ainsi que le plateau continental, parmi lesquelles celles concernant les fouilles, forages et levés géologiques recueillis en application du code minier ;
- De développer les méthodes d'analyse, de modélisation et d'exploitation de ces données ;

Dans le cadre des études pré-opérationnelles menées par la Cub depuis Janvier 2013 sur le projet de ressource de substitution et sur sollicitation du BRGM en Commission Locale de l'Eau du «SAGE Nappes Profondes», la Cub et le BRGM ont décidé d'un commun accord de participer à un programme de recherche visant à améliorer la connaissance des paramètres géologiques et hydrodynamiques de l'aquifère oligocène dans le secteur du projet de champ captant des Landes du Médoc.

Le BRGM et la Communauté Urbaine de Bordeaux ont décidé d'un commun accord de mener un Programme de Recherche et de Développement Partagés destiné à l'amélioration des connaissances géologiques et hydrogéologiques de l'Oligocène dans le secteur du «champ captant des Landes du Médoc», et à la conception, en amont de la réalisation du champ captant, d'un modèle hydrodynamique de gestion fin qui permettra d'orienter les choix en cours de réalisation (emplacement optimum des forages, mise à jour de la géométrie du système multicouche) et de piloter *in fine* l'exploitation du champ, ci-après désigné par «le Programme».

Le BRGM s'engage à réaliser dans le respect des règles de l'art les tâches suivantes conformément aux conditions de l'annexe A et notamment :

- Construction d'un modèle géologique à la maille de 100 m et la base de données géologique associée au format GDM,
- Un modèle hydrodynamique local au format Marthe cohérent avec le modèle Nord-Aquitain (géométrie, conditions aux limites) et calé au pas de temps trimestriel entre 1972 et 1999, mensuel à partir de 2000.

Conformément à la proposition technique et financière (Annexe A), le BRGM s'engage à remettre à la Communauté Urbaine de Bordeaux les livrables suivants :

- La base de données géologique locale au format GDM,
- Une extraction du Gigogne sous forme d'un modèle local avec les conditions aux limites du MONA (format de fichier Win Marthe),
- Deux rapports, l'un à l'issue de la phase 1, l'autre à l'issue de la phase 2. A la demande du partenaire, ces rapports seront transmis aux formats numériques uniquement (Word, libre office et Acrobat). Une version téléchargeable gratuitement du rapport au format PDF sera mise en ligne sur le site du BRGM,
- Un diaporama Power Point reprenant les principaux points de l'étude.
- Le BRGM, sur demande de la CUB, assurera également la présentation des résultats de l'étude auprès de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Nappes Profondes et lors de réunions publiques avec les acteurs du territoire (élus, profession agricole...).

La convention est prévue pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2017.

La Cub sollicitera une subvention de l'Agence de l'Eau pour ce programme, étant entendu que l'accompagnement financier de l'Agence pourra se traduire par un taux de subvention de 70 % pour les études stratégiques menées dans le cadre du projet de ressources de substitution dénommé «champ captant des Landes du Médoc».

Les dépenses pour la Cub résultant de la présente convention sont estimées à 158 608,00 € TTC hors subvention de l'Agence de l'Eau.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code des collectivités territoriales ;

VU le code de la propriété intellectuelle ;

VU le code des marchés publics et notamment son article 3-6 ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°2013/0062 en date du 18 janvier 2013 relatif au projet ressources de substitution ;

Vu l'avis de la CCSPL en date du 25 juin 2013

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Il est de l'intérêt de la Cub de pouvoir s'associer par le biais d'une convention de recherche et développement avec le BRGM pour la modélisation géologique et hydrodynamique du champ captant des landes du Médoc à l'Oligocène

DECIDE

Article 1 : D'approuver les termes de la convention de recherche et développement avec le BRGM ci-annexée ;

Article 2 : D'autoriser Monsieur le président à signer la convention ci-annexée ;

Article 3 : D'autoriser Monsieur le président à solliciter une subvention de l'Agence de l'Eau pour ce programme;

Article 4 : D'autoriser Monsieur le président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : Les dépenses résultant de la présente convention seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet au budget Principal :

Code Opération 05P136 O 001 - Libellé Opération Ressources substitut eau potable - Nature Analytique 2031 Frais d'études - 831 Aménagement des eaux.

Article 6 : Les recettes résultant de la convention de financement à conclure avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet au budget Principal :

Code Opération 05P136 O 001 - Libellé Opération Ressources substitut eau potable - Nature Analytique 131.6 Subventions d'équipement - 831 Aménagement des eaux.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 mai 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 JUIN 2014

PUBLIÉ LE : 5 JUIN 2014

Mme. ANNE-LISE JACQUET